

Le GIE des cartes bancaires va faire payer la grande distribution

Ce sont des voeux d'un genre particulier qu'ont reçus, le 23 décembre 2003, de la part de l'administrateur du Groupement des cartes bancaires, Yves Randoux, les banques du secteur de la grande distribution (Auchan, Carrefour, etc.) et celles opérant sur Internet.

Dans une lettre adressée aux adhérents de ce groupement d'intérêt économique (GIE) dirigé par les onze plus grandes banques françaises - et auquel tout établissement qui veut émettre des cartes bancaires en France doit s'affilier -, M. Randoux les avertit que "certains membres vont recevoir des factures", au titre du "nouveau système de droits d'adhésion" adopté fin 2002 par le conseil de direction. Il précise que ces factures, calculées pour 2003, leur seront "adressées en avril 2004 et seront immédiatement exigibles". Directement visées par la missive, les banques de la grande distribution et celles en ligne n'en ont guère apprécié la tonalité, la jugeant "brutale" et "révélatrice de l'arrogance des banques traditionnelles"... (suite de l'article en lien)

Source : Le Monde

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 11 janvier 2004

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3979-gie-cartes-bancaires-va-faire-payer-grande-distribution.html>